



Aucune réponse de l'assurance adverse

Par Danijel

Bonjour,

Merci pour le temps consacré à cette lecture.

J'ai eu un accident non responsable en juin dernier avec un taxi de la compagnie G7. (je suis assuré au tiers).

Le taxi n'a pas voulu faire de constat mais j'ai réussi à prendre sa plaque en photo pour faire valoir mes droits. J'ai pris des photos des dégâts avec horodatage.

La police ne veut pas prendre en compte ma plainte car ne pas faire un constat est devenu un droit...tient donc ?

Mon assurance a fait intervenir un expert qui a chiffré les dégâts à 500 euros sur ma moto, mon garagiste m'a établi un devis à 750 euros. Ce qui prouve qu'ils reconnaissent les dégâts subis.

Mon assureur a choisi de clôturer le dossier faute de réponse de l'assurance adverse. Donc je me retrouve sans aucune possibilité de me faire rembourser. Que puis-je faire dans cette situation ? merci pour votre aide.

Cordialement,

Par Floch6768

bonjour

La police ne veut pas prendre en compte ma plainte car ne pas faire un constat est devenu un droit...tient donc ? faux. pas obligatoire mais recommandé

Si vous avez une protection juridique il faut la faire intervenir

Par janus2

car ne pas faire un constat est devenu un droit...tient donc ?

Bonjour,

Ce n'est pas devenu un droit, ça l'a toujours été ! Rédiger un constat amiable (comme son nom l'indique) n'est pas une obligation. En revanche, il est obligatoire de s'arrêter après un accident et d'échanger ses coordonnées et celles de son assurance.

Par Danijel

En revanche, il est obligatoire de s'arrêter après un accident et d'échanger ses coordonnées et celles de son assurance

Oui, il s'est arrêté mais n'a pas voulu me donner son identité ni les coordonnées de son assurance ! Que dois-je faire pour faire valoir mes droits ? merci